

CONSEIL MUNICIPAL
28 MARS 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2024-51

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 21 mars 2024 s'est réuni Salle du Conseil , sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, Mme Patricia FOURQUET, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. Georges PUIG, Mme Anaïs SABATINI, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, Mme Chantal BRUZI, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Mme Marie BACH.

REPRESENTE(S) : Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN , Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD , Laurence PIGNIER, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL , Frédéric GOURIER, ayant donné pouvoir à Jean-Claude PINGET , Xavier BAUDRY, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT , Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS , Christine ROUZAUD DANIS, ayant donné pouvoir à Florence MOLY , Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI , Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charles IFSSAH , Pierre PARRAT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI , Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Bruno NOUGAYREDE , Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT , Philippe CAPSIE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE , Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD , Bernard REYES, ayant donné pouvoir à Laurence MARTIN

ABSENT(S) : M. Jean-Marc PUJOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====

Demande de subvention auprès de l'Europe pour les travaux de l'espace citoyens Mailloles.

M. Charles PONS expose :

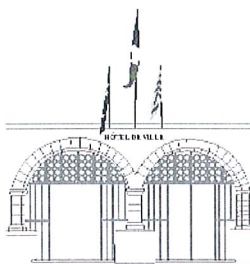
Mes chers collègues,

L'espace citoyens Mailloles et Saint Assisclé étant obsolète (réglementation ERP, vétusté des locaux, configuration non optimale), la Ville de Perpignan souhaite investir dans un nouvel équipement et réhabiliter les anciens locaux afin de constituer un véritable lieu de vie au cœur du quartier Mailloles.

Pour autant l'emplacement actuel, rue des grappes, au cœur de la cité ensoleillée au sein du quartier Mailloles reste un emplacement privilégié. Si elle ne se trouve pas en plein cœur du QPV, le choix est validé en collaboration avec la CAF qui depuis 2003 y apporte un soutien financier.

Propriétés de la nouvelle structure :

- La construction envisagée devra s'inscrire dans une démarche environnementale et durable, elle sera en position « vitrine » sur l'avenue Victor Dalbiez ;



- Une attention particulière sera portée sur l'accessibilité PMR (rampe, ascenseur, largeurs des passages, sanitaires) ;
- La mise en place d'un système de chauffage et de rafraîchissement (isolation par l'extérieur) et la mise en place d'un système de ventilation permettront d'atteindre un haut niveau de performance énergétique ;
- L'installation d'un système de production d'énergie renouvelable se fera à des fins d'autoconsommation ;
- Un éclairage à partir de dispositif à basse consommation, compatible avec le dispositif utilisé par la ville pour la collecte et le traitement en temps réel des données de consommations de fluides (BatNRJ) sera installé.

Les objectifs recherchés :

Proposer un équipement public conforme, favoriser la mixité sociale et renforcer la proximité et la cohésion citoyenne.

Suite au lancement d'un appel d'offres, la dépense s'élève à 1 516 618.85 € (étude avant travaux + travaux et honoraires), cependant la dépense éligible à la subvention FEDER est de 1 514 338.85 €.

La ville sollicite une aide financière auprès du FEDER selon le plan de financement provisoire ci-après :

FEDER :	345 500 €
ETAT :	616 000 € Obtenu
CD 66 :	100 000 €
CAF des PO :	150 000 € Obtenu
PERPIGNAN :	302 838.85 €

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver la réalisation de ce projet, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le FEDER
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

54 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 20240328-188136-DE-1-1

Accusé reçu le : - 3 AVR. 2024

Affiché le : - 3 AVR. 2024

M. Charles PONS, Pour le Maire l'Adjoint délégué

